

Environnement

LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE PREND DES MESURES POUR PROTÉGER L'ANGUILLE D'AMÉRIQUE

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 5 juillet 2024 – En août prochain, la Ville de Saint-Hyacinthe, accompagnée de biologistes spécialisés dans le domaine, débutera le recensement de la population d'anguilles d'Amérique présente dans la rivière Yamaska sur son territoire. Ce recensement précède des travaux de construction d'une passe migratoire sur le barrage Penman's.

Historique du dossier

Pour mémoire, la Ville a effectué des travaux de correction et de réfection du barrage en 2014 qui ont nécessité, à l'époque, la destruction de la passe à poisson existante. L'autorisation d'effectuer ces travaux avait été octroyée à la condition qu'une passe migratoire soit reconstruite dans les 10 ans suivant le chantier de réfection. L'échéance étant à nos portes, la Ville doit maintenant se conformer.

L'anguille d'Amérique

L'anguille d'Amérique ne se reproduit qu'une seule fois, dans la mer de Sargasse, et vient ensuite au Québec pour se nourrir et faire son cycle de croissance qui peut durer de 5 à 20 ans selon son sexe. Elle a déjà été très présente sur notre territoire, mais depuis plusieurs années, la population diminue drastiquement et l'espèce est maintenant désignée comme étant préoccupante, voire vulnérable et menacée. Un recensement est donc nécessaire notamment pour déterminer où serait l'endroit idéal pour la construction d'une passe migratoire qui permettrait à l'anguille de remonter le barrage Penman's sans y mettre sa vie en danger. Pour effectuer ce recensement, la Ville a mandaté une firme de biologistes experts en la matière afin d'effectuer une pêche électrique et au filet à proximité du barrage qui permettra de capturer le poisson et de le remettre à l'eau sans qu'il en souffre. Des observations de nuit auront aussi lieu puisque l'anguille est un poisson qui n'aime pas la lumière.

Appel à la collaboration des citoyens

La collaboration des citoyens est essentielle dans la tenue de ce recensement et les pêcheurs qui captureraient une anguille sont invités, à la photographier avant de la remettre à l'eau et de faire parvenir ensuite à la Division environnement de la Ville de Saint-Hyacinthe, la photo du poisson ainsi que le lieu, la date et l'heure de la prise. Ces données seront ajoutées à celles récoltées par les biologistes.



Les informations peuvent être acheminées par courriel à environnement@st-hyacinthe.ca ou par courrier postal à l'intention du :

Service de l'urbanisme et de l'environnement,
955, rue Morison,
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 8T7

Pour en apprendre plus sur le [plan d'action pour la protection de l'anguille d'Amérique](#), consultez le document préparé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300